

Le Maire de la commune de Nointot,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2212-2,

VU le Code Pénal et notamment les articles ses articles 321-6 à 321-8, 321-12, et R. 610-5 et R.632-1 al.1,

VU le Code de la route et, notamment ses articles R. 411-3, 411-8 et 411-25,

VU la demande présentée le TELEC SERVICES SARL, 553 Rte de St Jean 76170 MELAMARE,

VU l'avis favorable de la Direction des Routes en date du 26 mars 2026,

CONSIDÉRANT que des travaux de « remplacement d'une plaque télécom sur chaussée» auront lieu sur la Route de Bernières - D73, entre le 13 avril et le 13 mai 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et le bon déroulement des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pendant 1 jour, entre le 13 avril et le 13 mai 2026, la circulation sera alternée par feux tricolores sur la Route de Bernières – D73 à Nointot, afin de procéder au remplacement d'une plaque télécom sur la chaussée.

ARTICLE 2 :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par la société TELEC SERVICES SARL, 553 Rte de St Jean 76170 MELAMARE, chargée de l'exécution des travaux. L'entreprise a à sa charge la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté sera publié et affiché, toute infraction aux règles établies dans le présent arrêté sera constatée par procès-verbal et fera l'objet de poursuites conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage en mairie.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché au registre des arrêtés

Ampliation du présent arrêté sera adressée à toutes fins utiles à :

- Brigade de gendarmerie de Terres de Caux
- Police Intercommunale de Caux Seine Agglo
- Direction des Routes St Romain
- TELEC SERVICES

Fait à Nointot, le 27 mars 2026

Le Maire,



M. HERRERO

De: MARICAL Thierry <thierry.marical@seinemaritime.fr>
Envoyé: jeudi 26 mars 2026 16:55
À: secretariat@nointot.fr
Cc: LEVASSEUR Franck; LEFEVRE Christophe
Objet: TR: demande d'avis arrêté circulation - circulation alternée D73 rte de Bernières
Pièces jointes: 2026 16 arrete circul rte de bernieres.pdf; Direction des routes demande d avis arr 2026 16.pdf

Bonjour,

Avis favorable,
Bonne réception,



Thierry MARICAL

Coordinateur territorial de la voirie - secteur Bolbec

☎ 02 35 31 66 17 - ✉ thierry.marical@seinemaritime.fr

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Direction des Routes - Agence de SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Centre d'exploitation de Bolbec

1020 Avenue Maréchal Joffre 76210 BOLBEC

De : MACHARD Bénédicte <benedicte.machard@seinemaritime.fr> **De la part de** DR Agence ST-ROMAIN

Envoyé : jeudi 26 mars 2026 12:35

À : MARICAL Thierry <thierry.marical@seinemaritime.fr>

Cc : LEVASSEUR Franck <franck.levasseur@seinemaritime.fr>; LEFEVRE Christophe <christophe.lefevre@seinemaritime.fr>

Objet : TR: demande d'avis arrêté circulation - circulation alternée D73 rte de Bernières

De : secretariat@nointot.fr <secretariat@nointot.fr>

Envoyé : jeudi 26 mars 2026 10:45

À : DR Agence ST-ROMAIN <dr.agence.st-romain@seinemaritime.fr>

Objet : demande d'avis arrêté circulation - circulation alternée D73 rte de Bernières

ATTENTION : Ce courriel provient d'une adresse de messagerie extérieure au Département de Seine-Maritime. Vérifiez l'expéditeur ! Méfiez-vous des messages avec une orthographe douteuse, des urgences (livraison, banque, assurance, etc...), des offres commerciales alléchantes et des cadeaux. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est légitime. Ne partagez jamais d'informations sensibles par messagerie électronique ou sur les réseaux sociaux. Merci de votre vigilance.

Bonjour,

Dans l'attente de réception de votre avis,

Bien cordialement

Cécilia BEAUDOIN

Secrétaire de Mairie